Extrait du Rencontres Sociales

http://rencontres-sociales.org/spip/spip.php?article2956

La Mutualité Française déplore que des intérêts particuliers l'emportent sur le pouvoir d'achat des ménages

- Actualités -

Date de mise en ligne : lundi 11 juillet 2011

Description :

Une réaction d'Etienne Caniard, président de la FNMF, aux derniers votes du Parlement.

Rencontres Sociales

Une réaction d'Etienne Caniard, président de la FNMF, aux derniers votes du Parlement.

Etienne Caniard, Président de la Mutualité Française, prend acte du vote de l'article 22 de la proposition de loi dite Fourcade, qui est intervenu aujourd'hui à l'Assemblée Nationale. Cette disposition rétablit le droit des mutuelles à passer des conventions avec des professionnels de santé volontaires et à améliorer les remboursements pour les adhérents mutualistes qui choisissent librement de s'adresser aux professionnels ainsi conventionnés.

En revanche, il exprime son vif mécontentement après le vote d'un article 22 bis qui restreint considérablement la portée de l'article 22 pour les mutuelles, comme de façon plus générale la liberté contractuelle de l'ensemble des organismes d'assurance maladie complémentaire.

Le mouvement mutualiste regrette vivement que des intérêts commerciaux soient ainsi privilégiés au détriment de l'accès aux soins. Les tarifs de l'optique, par exemple, sont parmi les plus élevés d'Europe. Les restrictions imposées à la liberté de conventionner sont un mauvais coup porté au pouvoir d'achat des ménages, qui continueront donc de voir s'accroître le niveau de leurs restes à charge et leurs difficultés à accéder à des soins de qualité.

A propos de la Mutualité Française :

Présidée par Etienne Caniard, la Mutualité Française fédère la quasi-totalité des mutuelles santé en France, soit près de 600. Six Français sur dix sont protégés par une mutuelle de la Mutualité Française, soit près de 38 millions de personnes et quelque 18 millions d'adhérents.

Organismes à but non lucratif, ne pratiquant pas la sélection des risques et régis par le code de la Mutualité, les mutuelles interviennent comme premier financeur des dépenses de santé après la Sécurité sociale.

Les mutuelles disposent également d'un réel savoir-faire médical et exercent une action de régulation des dépenses de santé et d'innovation sociale à travers près de 2 500 services de soins et d'accompagnement mutualistes : établissements hospitaliers, centres de santé médicaux, centres dentaires et d'optique, établissements pour la petite enfance, services aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap, etc. Pour accompagner leurs adhérents tout au long de leur vie pour tous leurs problèmes de santé, elles mettent à leur disposition Priorité Santé Mutualiste, le service d'information, d'aide à l'orientation et de soutien sur des questions de santé.

La Mutualité Française contribue aussi à la prévention et à la promotion de la santé à travers son réseau d'unions régionales et ses services de soins et d'accompagnement.

Copyright © Rencontres Sociales